

**Réparer pour
sauver la planète**



GREENPEACE

La Suisse et ses montagnes ... de déchets

La Suisse produit chaque année et par habitant 700 kg de déchets, dont 190 000 tonnes de déchets électroniques. A cela s'ajoutent des montagnes d'appareils ménagers, de meubles et de vêtements. De précieuses ressources naturelles finissent ainsi à la poubelle.

C'est un gaspillage inacceptable au regard de la crise environnementale que nous traversons actuellement. En effet, ces biens de consommation sont remplacés par du neuf alors qu'ils pourraient souvent être réutilisés ou réparés.

En 2019, la Suisse a produit 23.4 kg de déchets électroniques par habitant. Elle se place en 3e position¹, au niveau européen, derrière la Norvège et le Royaume-Uni.

Pourquoi réparer ?

Réparer permet de prolonger la durée de vie de nos appareils, éviter le gaspillage de nos ressources naturelles et limiter la production de CO₂ et de déchets.

Réparer permet d'une part de préserver les matières premières. Plus de 70 matériaux différents sont par exemple utilisés pour fabriquer un téléphone portable: du plastique, du verre, des métaux non ferreux (nickel, cuivre...), des métaux précieux (or, argent, platine...) et d'autres éléments comme le cobalt ou le carbone. Allonger la durée de vie des objets permet aussi de considérablement réduire les émissions de CO₂, surtout quand l'impact écologique d'un bien se situe majoritairement au moment de sa fabrication. Réparer permet aussi de réduire les montagnes de déchets. L'impact environnemental est d'autant plus important que certaines matières présentes dans les biens de consommation ne peuvent pas être recyclées. A cela s'ajoutent des bénéfices en termes d'emplois – on estime que le secteur de la réparation présente un potentiel d'emplois de l'ordre de 700'000 emplois au niveau européen.²

La réparation doit donc être rendue possible pour tous les biens de consommation; elle doit être plus facilement accessible et encouragée afin qu'elle devienne la règle, une alternative essentielle à notre société de surconsommation.

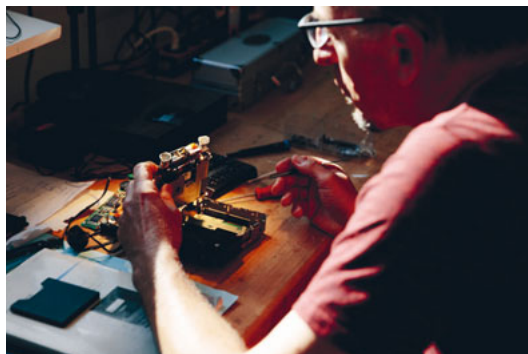
1 https://collections.unu.edu/eserv/UNU:7819/GEM_2020_French_final_pages.pdf

2 <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/45cc30f6-cd57-11ea-adf7-01aa75ed71a1>

3 <https://www.greenpeace.ch/fr/publication/82288/repercussions-ecologique-duree-utilisation/>

Quelques chiffres sur le potentiel environnemental

Une étude³ de la société de conseil INFRAS, mandatée par Greenpeace Suisse, a estimé que l'empreinte carbone suisse pourrait être réduite de 1,8 à 4 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an si nous utilisons en Suisse tous les produits de consommation un à trois ans de plus, soit une réduction de 15% à 35% de leur empreinte climatique. Prolonger la durée de vie des biens de consommation comme les machines à laver, les smartphones, les vêtements et les meubles contribue donc grandement à la protection du climat – bien plus que le recyclage.



Greenpeace Suisse plaide pour un droit universel à la réparation

Le droit à la réparation (Right to Repair en anglais) peut être défini comme le droit pour chacune et chacun de pouvoir choisir où (c'est-à-dire à son domicile, auprès de réparateurs·trices agréé·e·s ou indépendant·e·s), à quelles conditions et dans quelle mesure il ou elle souhaite réparer un bien défectueux.

Ce droit s'articule sur trois principes centraux :

1. Garantir la mise sur le marché de produits réparables, incluant les mesures suivantes :

- fixer des exigences d'écoconception (conception modulaire, pièces standardisées, etc.)
- remédier à l'irréparabilité intentionnelle
- prémunir les utilisateurs contre l'obsolescence programmée
- renforcer le droit de la garantie
- développer les nouveaux modèles commerciaux liés à la vente de services ou la location de produits

2. Garantir un accès aux pièces de rechange et aux informations techniques, c'est-à-dire

- rendre les pièces détachées accessibles, aussi sur le long terme, et ceci à un prix abordable
- garantir un accès aux guides de réparation et d'entretien ainsi qu'aux outils de dépannage et de diagnostic, aux plans, aux logiciels ouverts intégrés dans des produits et à tout matériel et information nécessaire à la réparation

3. Encourager une culture du réparable

- fixer des objectifs concernant le taux de réparation et monitorer la situation
- rendre la réparation attrayante, facile d'accès et abordable
- inciter le consommateur à acheter des biens réparables
- servir de modèle en tant qu'institution publique

Actuellement, ce droit à la réparation est porté par un mouvement international constitué notamment de réparateurs·trices, d'organisations de consommateurs·trices et d'organisations environnementales.



Un mouvement international et déjà des premières victoires

Depuis le 1^{er} mars 2021, un règlement européen ⁴ prévoit désormais pour certains produits ménagers des exigences minimales de réparabilité. Les fabricants doivent par exemple garantir la disponibilité des pièces détachées dans un délai de trois semaines après leur commande et cela pendant sept à dix ans en fonction du produit, à compter de la fin de production d'un modèle. Les pièces de rechange doivent pouvoir être remplacées à l'aide d'outils couramment disponibles et sans dommage irréversible à l'appareil. Les fabricants sont également contraints de garantir la disponibilité d'instructions de réparation ainsi que les mises à jour des logiciels.

En mars 2022, le Parlement européen a voté en faveur d'une plus grande durabilité des batteries, notamment en les rendant amovibles et remplaçables. La route est cependant encore longue jusqu'à la mise en œuvre de ces mesures, encore en cours de négociation pendant l'été 2022 entre le Parlement, le Conseil et la Commission.

Dernièrement, l'Etat de New York a adopté le « Digital Fair Repair Act » ⁵. Celle-ci requiert des fabricants qu'ils fournissent toutes les informations et ressources nécessaires concernant les réparations aux fournisseurs de réparations tiers et aux consommateurs-trices. Le congrès américain s'est aussi saisi de la question.

4 <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2019/2021/oj/fra>

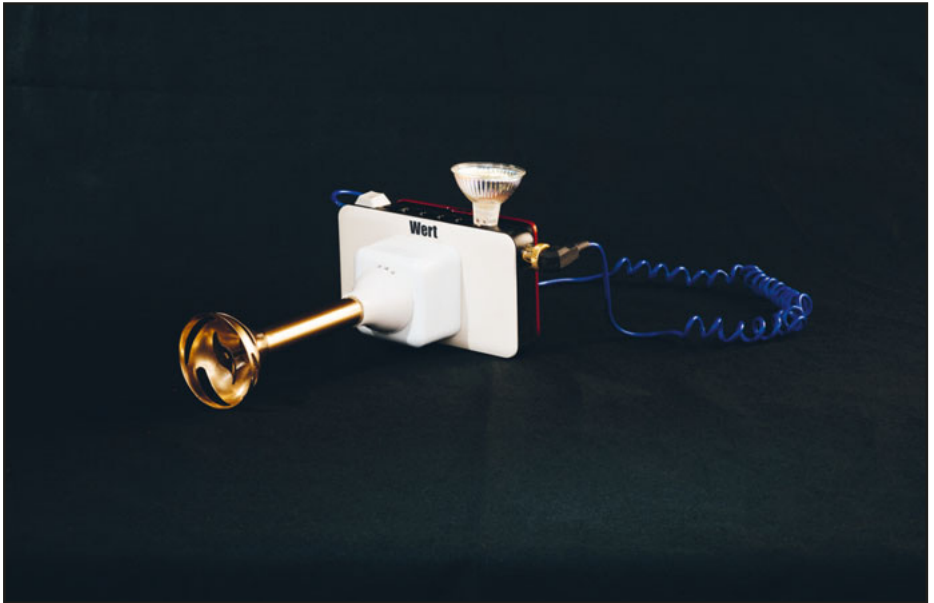
5 <https://www.nysenate.gov/legislation/bills/2021/S4104>

Il faut que ça bouge

La plupart de biens de consommations vendus en Suisse sont produits à l'étranger. Au niveau suisse, le levier le plus important dans le domaine de la réparation est donc entre les mains des distributeurs (en particulier la grande distribution). Ceux-ci pourraient rapidement contribuer au déploiement de produits réparables - et réparés :

- en proposant dans leur offre des produits réparables
- en mettant en avant, par leur marketing, les produits réparables
- en garantissant la mise à disposition de pièces de rechange et de services de réparation.

Le droit à la réparation nécessite une base légale afin d'être garanti. Début novembre 2021, une révision de la Loi sur la protection de l'environnement a été mise en consultation par la Commission de l'environnement du Conseil national (CEATE-N). Cette révision devrait poser les jalons d'une économie circulaire et ainsi, enfin, faire évoluer le système de gestion des ressources et des déchets. Greenpeace Suisse demande entre autres que le droit à la réparation soit repris à cette occasion et qu'il soit inscrit dans cette loi révisée.



La Suisse veut pouvoir réparer

Grâce à l'engagement de nombreux:ses bénévoles, une pétition initiée par Greenpeace en faveur d'un droit à la réparation, a été déposée le 12 avril 2022 à Berne. Les plus de 17 000 signataires ont ainsi demandé aux parlementaires de rendre les réparations accessibles, attractives et abordables pour la population suisse. La remise de pétition a été relayée dans les médias.

Un sondage représentatif commandé par Greenpeace Suisse⁶ et publié en novembre 2021 montrait d'ailleurs que la population suisse est prête à réparer : 70% des personnes interrogées sont par exemple prêtes à réparer davantage leurs équipements informatiques et appareils ménagers.



© Flurin Bertschinger/Greenpeace

Le sondage indiquait aussi que la population, disposée à réparer davantage, se heurte à des coûts trop élevés, à l'impossibilité de réparer et à des réparations compliquées à organiser. En même temps, elle soutient des mesures fortes pour surmonter ces obstacles. Seule une révision ambitieuse de la Loi sur la protection de l'environnement permettra de répondre aux attentes de la population exprimées dans le sondage et la pétition et Greenpeace espère que les parlementaires en tiendront compte dans leur travail.

6 https://www.greenpeace.ch/static/planet4-switzerland-stateless/2021/11/6f02fcd7-reparaturrecht_de_15112021_ebue-final.pdf

IMPRESSUM

Réparer pour sauver la planète

Auteur: Florian Kasser

Contributions: Joelle Herin, Barbara Wegmann

Mise en page: Franziska Neugebauer

Photos: Sarah Illenberger / Greenpeace, Joël Hunn / Greenpeace, Sonja Och / Greenpeace

Août 2022

Greenpeace Suisse, Badenerstrasse 171, Postfach 9320, CH-8036 Zürich

suisse@greenpeace.org

greenpeace.ch/fr/explorer/zero-dechet/

Greenpeace finance son travail de défense de l'environnement uniquement par des dons de personnes physiques et de fondations. La recherche et la réalisation de ce rapport ont été rendues possibles grâce aux dons liés au projet. Un grand merci. Compte pour les dons: PC 80-6222-8